

ATTESTATION CONSULTATION DE PRÉVENTION



**+20
PTS**

COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS POINTS DE SOLIDARITÉ ?

Cette attestation vous permet de faire valoir les 20 points de solidarité gagnés **grâce à la réalisation de cette action de prévention.**

Pour déclarer une action :

- 1 **Connectez-vous** à votre espace personnel sur www.transportezvousbien.fr
- 2 **Cliquez** sur le logo Transportez-Vous Bien pour accéder à **votre espace de solidarité**
- 3 **Cliquez** sur l'onglet « Actions de prévention » pour accéder au catalogue **et sélectionnez** l'action « Consultation de prévention »
- 4 **Cliquez sur** « Déclarer une action » et suivez les instructions pour télécharger cette attestation complétée

LES POINTS DE SOLIDARITÉ, C'EST QUOI ?

Grâce au programme « Transportez-vous bien », **vous gagnez des points de solidarité** en suivant des actions de prévention.

En cas de coup dur (arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée - ALD, inaptitude à la conduite, invalidité ...), vous pourrez **transformer vos points de solidarité** en services d'accompagnement (programme de remise en forme, aide au retour à l'emploi, présence d'un proche à domicile, etc).

INFORMATIONS À COMPLÉTER

NOM : -----

PRÉNOM : -----

DATE DE LA CONSULTATION : -----

IDENTIFIANT PERSONNEL (IDREF) :

CACHET DU MÉDECIN :